



RFC 2350

Objet : RFC 2350	Version : V3	Instance d'approbation : Conseil d'Administration
Date d'approbation : 28 oct. 2024	Date de notification : 28 oct 2024	Date maximale de révision : 28 oct 2025



TABLE DES MATIERES

1.	Informations sur le document.....	3
1.1.	Date de la dernière mise à jour.....	3
1.2.	Liste de distribution des notifications.....	3
1.3.	Emplacement où ce document peut être trouvé.....	3
1.4.	Authentification du présent document.....	3
1.5.	Identification du document.....	3
2.	Informations sur les contacts.....	4
2.1.	Nom de l'équipe.....	4
2.2.	Adresse.....	4
2.3.	Fuseau horaire.....	4
2.4.	Numéro de téléphone.....	4
2.5.	Numéro de télécopie.....	4
2.6.	Autres télécommunications.....	4
2.7.	Adresse de courrier électronique.....	4
2.8.	Clés publiques et informations sur le chiffrement.....	4
2.9.	Membres de l'équipe.....	5
2.10.	Autres informations.....	5
2.11.	Points de contact avec les clients.....	5
3.	Charte.....	6
3.1.	Mission de l'association.....	6
3.2.	Composition.....	6
3.3.	Parrainage et/ou affiliation.....	6
3.4.	Autorité.....	6
4.	Politiques.....	7
4.1.	Types d'incidents et niveau de soutien.....	7
4.2.	Coopération, interaction et divulgation d'informations.....	7
4.3.	Communication et authentification.....	7
5.	Services.....	8
5.1.	Conscience de la situation.....	8
5.2.	Gestion des événements et des incidents de sécurité.....	8
5.3.	Gestion des vulnérabilités.....	8
5.4.	Amélioration du niveau de sécurité du secteur.....	8
5.5.	Services fournis.....	8
6.	Avertissements.....	10



1. INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT

Ce document contient une description du CERT Aviation France conformément à la spécification RFC 2350. Il fournit des informations de base sur le CERT Aviation France, décrit ses responsabilités et les services offerts.

1.1. Date de la dernière mise à jour

Il s'agit de la version 3 publiée le 21 janvier 2025. Elle remplace la version 2 publiée le 2 septembre 2024.

1.2. Liste de distribution des notifications

Il n'y a pas de liste de distribution pour les notifications.

1.3. Emplacement où ce document peut être trouvé

La version actuelle et la plus récente de ce document est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cert-aviation.fr/a-propos/#rfc>

1.4. Authentification du présent document

Ce document a été signé avec la clé PGP du CERT Aviation France.

La clé publique PGP, l'ID et l'empreinte digitale sont disponibles sur le site web du CERT Aviation à l'adresse suivante : www.cert-aviation.fr/a-propos/#cle

1.5. Identification du document

Titre du document : CERT_Aviation_France_RFC2350_V3_Fr

Version : 3

Date du document : 21 janvier 2025

Expiration : ce document est valide jusqu'à ce qu'il soit remplacé par une version ultérieure.



2. INFORMATIONS SUR LES CONTACTS

2.1. Nom de l'équipe

Nom court : CERT Aviation

Nom complet : CERT Aviation France

2.2. Adresse

CSIRT Aviation France

50 rue Henry Farman

75015 PARIS, FRANCE

2.3. Fuseau horaire

CET/CEST : Europe/Paris (GMT+01:00, et GMT+02:00 pour l'heure d'été)

2.4. Numéro de téléphone

Contact administratif : +33 (0)7.64.63.04.52

Contact technique : +33 (0)6 58 51 78 53

Réponse aux incidents uniquement : +33 (0)1 81 70 71 72

2.5. Numéro de télécopie

Non disponible

2.6. Autres télécommunications

Non disponible

2.7. Adresse de courrier électronique

contact@cert-aviation.fr

contact-technique@cert-aviation.fr

assistance@cert-aviation.fr (réponse aux incidents uniquement)

2.8. Clés publiques et informations sur le chiffrement

- Identifiant de l'utilisateur : CERT Aviation France

- ID de la clé : 0x17146A97



TLP:CLEAR

CERT AVIATION FRANCE RFC 2350 V3

- Empreinte digitale : 3ED71AFE26802662D66BC7F9FEA087DE17146A97

La clé PGP publique est disponible à l'adresse suivante : www.cert-aviation.fr/a-propos/#cle

Elle peut être récupérée sur l'un des serveurs de clés publiques habituels.

2.9. Membres de l'équipe

Le représentant du CERT/CSIRT Aviation France est Marc Leymonerie.

La coordinatrice du CERT est Marion Buchet.

L'expert technique du CERT est David Le Goff.

La liste complète des membres de l'équipe n'est pas disponible publiquement.

2.10. Autres informations

Voir notre site web à l'adresse www.cert-aviation.fr pour de plus amples informations.

2.11. Points de contact avec les membres

Le CERT Aviation préfère recevoir les rapports d'incidents par téléphone au +33 (0) 1 81 70 71 72 ou mail à assistance@cert-aviation.fr.

Veuillez utiliser notre clé PGP pour garantir l'intégrité et la confidentialité.

En cas d'urgence, veuillez spécifier la balise [URGENT] dans le champ objet de votre e-mail.

Les heures d'ouverture du CERT Aviation sont de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Les heures d'ouverture du service de réponse aux incidents sont 7/7 24h tout au long de l'année.

TLP:CLEAR



3. CHARTE

3.1. Mission de l'association

Le CERT Aviation est une association dont la mission est d'aider toute organisation du secteur de l'aviation à mieux appréhender les questions relatives à la cybersécurité. Les objectifs du CERT sont les suivants :

- Renforcer la connaissance et la confiance mutuelle au sein de la communauté aéronautique, par des organisations et des points de contact ;
- Répondre aux incidents qui lui sont notifiés dans le périmètre du transport aérien français, en traitant les incidents et les alertes, en coordonnant la réponse aux incidents avec les CERT partenaires et en fournissant un soutien à la gestion de crise si nécessaire ;
- Coopérer avec les autres CERT de confiance impliqués dans l'aviation ;
- Anticiper les cyber-attaques susceptibles d'affecter une ou plusieurs organisations du secteur de l'aéronautique française en mettant en place un observatoire des menaces ;
- Contribuer au développement d'une culture de la cybersécurité par des actions de sensibilisation ;
- Faciliter l'accès aux services d'audit, de sensibilisation et de formation pour l'industrie aéronautique française.

3.2. Composition

Le CERT Aviation France est composé de membres fondateurs et de membres. Les membres fondateurs sont Airbus, Air France, Groupe ADP, Dassault Aviation, la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers), le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautique et Spatiales), Thales AVS, et l'UAF (Union des Aéroports français et Francophones Associés). Toute organisation du secteur de l'aviation peut adhérer à l'association.

3.3. Parrainage et/ou affiliation

Le CERT Aviation est membre de l'EATM-CERT.

3.4. Autorité

Le CERT Aviation est dirigé par un conseil d'administration composé d'un représentant de chaque membre fondateur.



4. POLITIQUES

4.1. TYPES D'INCIDENTS ET NIVEAU DE SOUTIEN

Le CERT Aviation fournit les services suivants :

- Réponse aux incidents de premier niveau (actions réflexes techniques et réglementaires, coordination avec les autorités françaises et le CSIRT régional),
- Assistance à la remédiation,
- Veille sur les vulnérabilités,
- Evaluation de l'empreinte numérique,
- Surveillance des sites internet (DDoS, défacement)
- Organisation d'exercices de crise,
- Sensibilisation des bénéficiaires.

4.2. Coopération, interaction et divulgation d'informations

Pour accomplir sa mission et fournir ses services, le CERT Aviation externalise ou interagit avec d'autres organisations, telles que d'autres équipes CERT ou CSIRT ou des prestataires. Le niveau de confidentialité est attribué à l'information par son propriétaire. TLP V2 (<https://www.first.org/tlp/>) est en vigueur dans les échanges de communication entre les membres. Aucune information sensible ne sera transmise par le CERT Aviation à un tiers sans l'accord préalable du propriétaire de l'information.

Pour l'utilisation des informations, le CERT applique le protocole PAP (*Permissible Action Protocole*) tel que défini dans les taxonomies MISP.

4.3. Communication et authentification

Le CERT Aviation utilise une messagerie et des e-mails chiffrés lorsqu'il s'agit d'informations sensibles.



5. SERVICES

5.1. Conscience de la situation

Le CERT dispose de moyens de détection propres. Il réalise des synthèses lors d'événements particuliers et un bilan annuel.

Il partage avec ces membres les informations, spécifiques au secteur ou non, obtenues par ses canaux d'information ou par sa veille active.

5.2. Gestion des événements et des incidents de sécurité

Le service de réponse à incident du CERT Aviation permet :

- La surveillance de la survenance d'événements de sécurité grâce à la veille effectuée par le CERT à l'aide de ses outils propres ou au recueil d'informations effectuées par le prestataire de réponse à incident du CERT,
- L'analyse de l'événement et sa qualification éventuelle comme incident de cybersécurité,
- Un rappel sur les déclarations réglementaires générales et spécifiques au secteur que doit réaliser la victime,
- Une assistance à l'évaluation de la gravité de l'incident et de ses impacts,
- Un accompagnement sur les bonnes pratiques à appliquer dans la résolution d'incident, la gestion de la crise et la remédiation.

5.3. Gestion des vulnérabilités

Le CERT Aviation fournit à ses adhérents et bénéficiaires (les adhérents des fédérations membres fondateurs) un accès à une plateforme de veille en cybersécurité sur laquelle ils peuvent recevoir les alertes de sécurité concernant les logiciels et matériels qu'ils utilisent.

5.4. Amélioration du niveau de sécurité du secteur

Le CERT Aviation réalise :

- Des webinaires et formations,
- Des exercices de crise,
- Des séances de sensibilisation,
- Des groupes de travail sur les problématiques du secteur.

5.5. Services fournis selon les catégories de membres

Les services fournis par le CERT sont différents en fonction du fait que le bénéficiaire est directement membre du CERT Aviation ou est membre d'une fédération membre



fondateur du CERT (Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers, Groupement des Industries Françaises de l'Aéronautique et du Spatial, Union des Aéroports Français et Francophones Associés). Le tableau ci-dessous récapitule les services rendus.

SERVICES ACCESSIBLES AUX ADHERENTS DU CERT ET AUX ADHERENTS DES FEDERATIONS MEMBRES FONDATEURS	SERVICES ACCESSIBLES AUX MEMBRES DU CERT UNIQUEMENT
SERVICE DE REPONSE A INCIDENT	EVALUATION DE L'EMPREINTE NUMERIQUE
VEILLE EN VULNERABILITE	CONSEIL
SURVEILLANCE SITES INTERNET (DDOS, DEFACEMENT)	ASSISTANCE EN CAS D'INCIDENT (TECHNIQUE, GESTION DE CRISE, ...)
PARTICIPATION EXERCICE DE CRISE	ACCES AUX MARCHES NEGOCIES
ACCES AUX BOUCLES CITADEL	ECHANGE D'IoC
	FORMATIONS



6. AVERTISSEMENTS

Bien que toutes les précautions soient prises dans la préparation des informations, notifications et alertes, le CERT Aviation n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions, ou pour les dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans le site.